

Système de retraites par points : Comment ça marche ?

Le projet de retraite par points est un système par répartition parce que ce sont les actifs qui cotisent pour financer la pension des retraités. Le système par points repose sur des éléments variables et révisibles chaque année par le gouvernement.

Le **Taux** : c'est ce qui permet de maintenir le système à l'équilibre financier. Si le rapport entre les retraités et les actifs augmente, ce taux augmente. Il détermine la cotisation prélevée sur le salaire brut chaque mois.

La **Valeur d'Achat du Point** : c'est ce qui permet de calculer le nombre de points que l'on obtient à partir du salaire reçu.

La **Valeur de Liquidation du Point** : c'est ce qui permet de calculer votre pension au moment de prendre la retraite, voire même après...

Cotisation Retraite = Valeur d'Achat du Point x Taux

Nombre de Points = Salaire / Cotisation Retraite

Pension = Nombre de Points x Valeur de Liquidation du Point

- Si la **Valeur d'Achat du Point** augmente, le **nombre de points** baisse.
- Si le **Taux** augmente, la cotisation augmente, le **salaire net** baisse.
- Si la **Valeur de Liquidation du Point** baisse, la **pension** reçue baisse.

Avec ces 3 leviers dans les mains du gouvernement, vous n'avez aucune garantie sur le montant de votre pension à la fin de votre période d'activité, contrairement au système actuel. Chaque année, vous pouvez subir une hausse de la cotisation, une baisse du nombre de points et une baisse de la pension.

Peut-on comparer le système actuel avec le système par points ?

Non. Le gouvernement se garde bien de donner des éléments de comparaison. Même s'il le faisait, les 3 leviers expliqués plus haut peuvent être modifiés chaque année : personne ne peut prévoir à quels niveaux ils seront dans 5, 10 ou 20 ans.

La meilleure réponse sur le véritable objectif de cette réforme, c'est François Fillon qui la donne en 2017 devant les patrons : « *la retraite par points ça ne règle pas le problème des retraites. Ça permet une chose, qu'aucun homme politique n'avoue, ça permet de baisser chaque année la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions* ».

Ça permet de baisser chaque année le nombre de points, le salaire, la pension. Cela ouvre aussi la voie à la capitalisation, prévue dans la loi PACTE, pour pouvoir partir avec une retraite décente.

Avec FO je revendique

- la retraite à 60 ans avec le retour aux 37,5 annuités.
- la suppression de la décote.
- le maintien du régime général, du code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes spéciaux.



Union Départementale
des Syndicats
Force Ouvrière
Lot et Garonne

15 octobre 2018

9-11 rue des frères Magen
BP 60232
47006 AGEN CEDEX 6

05 53 47 28 42
udfo47@wanadoo.fr
<http://udfo47.net>